

Assurance-chômage—Loi

Je suis Canadienne et j'ai vu le système américain à l'oeuvre. Or ce système rejette les prestations de maternité. Il ne prévoit pas de norme variable d'admissibilité pour les prestataires de l'assurance-chômage. Généralement parlant, ce système ne favorise pas autant les femmes. On n'a même pas reconnu dans la Constitution américaine l'égalité des femmes.

Si je dirigeais une entreprise américaine dans un secteur employant majoritairement des femmes, et si, grâce aux prestations de maternité assurées par notre gouvernement, je constatais que mon concurrent canadien avait la possibilité de conserver ses travailleuses qualifiées qui sont en congé de maternité, je protesterais auprès de mon gouvernement en faisant valoir que ces prestations constituent une subvention injuste et me désavantageant. Je ferais également valoir que les femmes que j'emploie dans mon établissement ne sont pas payées quand elles prennent un congé de maternité et qu'il m'arrive souvent de perdre de bonnes travailleuses et, en conséquence, la possibilité de soutenir la concurrence. Cette situation est plausible, car les deux parties à cet accord Mulroney-Reagan n'ont pas réussi à s'entendre de manière précise sur ce qui constitue au juste une subvention. Tout est négociable, notamment l'assurance-maladie, les prestations de maternité et les allocations familiales.

Le ministre fait non de la tête. C'est ce qui explique pourquoi il propose une norme variable d'admissibilité qui ne sera valable que pour une période de douze mois. Il ne veut pas nous imposer une stratégie à long terme selon laquelle, dans diverses régions du Canada, on peut être en chômage pour des périodes de temps variables et encore avoir droit à l'assurance-chômage. Il veut pouvoir céder à la revendication déjà présentée par les Américains qui prétendent que les pêcheurs canadiens sont injustement subventionnés parce qu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage en dehors de la saison de pêche. Malheureusement, le ministre d'État (Céréales) ne comprend pas le régime d'assurance-chômage. S'il le comprenait, il saurait que les Américains ont déjà affirmé qu'il s'agissait là d'une subvention injuste et alors le gouvernement pourra céder aux pressions américaines en abolissant...

M. Mayer: Toutefois, aucune preuve valable n'a été fournie à l'appui.

Mme Cops: ... la condition d'admissibilité variable, ce qui permettra alors d'établir une politique uniforme d'un bout à l'autre du Canada. Cela signifie que les Canadiens qui vivent à Toronto, à Corner Brook ou à Victoria devront être en chômage durant le même nombre de semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Je regrette qu'il ne comprenne pas le régime. S'il le comprenait, il se rendrait compte que le gouvernement veut que ce projet de loi ne s'applique que pendant un an pour ne pas s'engager irrévocablement.

● (1650)

[Français]

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que je suis bien contente que nous ayons pu convaincre le gouvernement de laisser les recommandations de M. Forget sur l'assurance-chômage. Le gouvernement, à un certain point, a joué avec l'idée d'abolir ce qu'on appelle... *the variable entrance requirement*.

Je suis contente que le gouvernement se soit mis d'accord avec le parti libéral qui a dit qu'il devrait y avoir dans la loi des différences pour reconnaître les circonstances différentes dans des régions différentes du pays. Par exemple, si on est un travailleur dans le nord de l'Ontario ou dans le nord du Québec, à cause des étapes prises par ce gouvernement en ce qui concerne le bois, ces travailleurs sont en chômage. Et si le taux de chômage est plus élevé, par exemple, à Timmins ou à Cochrane ou à Kapuskasing, ces travailleurs devront avoir accès à l'assurance-chômage plus vite que ceux de Toronto où le taux de chômage se situe seulement entre 4 et 5 p. 100.

C'est là un principe pour essayer, jusqu'à un certain point, de régler les inégalités entre les régions qui a toujours été soutenu par les différents gouvernements libéraux depuis des années. On sait qu'il y a des disparités régionales qui ont créé une situation où, actuellement dans le sud de l'Ontario, le taux de chômage est très bas. Et on sait que, par exemple, à Terre-Neuve où le taux de chômage est très élevé, on trouve que si on habite dans une ville où le taux de chômage est entre 13, 15 à 20 p. 100, il serait mieux d'avoir accès plus vite aux prestations d'assurance-chômage que dans les villes où le taux de chômage est de 5, 6 ou 7 p. 100, et où on aura plus de possibilités de trouver un nouvel emploi.

Mais pourquoi le gouvernement en rejetant les recommandations de M. Forget d'uniformiser, d'établir un système pour tout le monde qui justement préjugerait la situation des gens qui habitent loin des centres commerciaux où il y a un bas taux de chômage, pourquoi le gouvernement n'introduit-il qu'un an d'extension de ce projet de loi? Pourquoi ne demande-t-il pas cinq ans pour assurer à tous les ouvriers, à tous les travailleurs qu'il ne changera pas les règlements au cours des discussions de cet Accord Mulroney-Reagan? La raison pour laquelle il est intéressant de regarder ce projet de loi dans le contexte de l'Accord Mulroney-Reagan, c'est parce qu'on sait déjà nonobstant les protestations du premier ministre qu'il n'est pas tellement cru dans le pays, il est vrai, mais qui a protesté ici à la Chambre et ailleurs en disant que tous nos programmes sociaux ne seront jamais touchés.

Actuellement, c'est un fait, monsieur le Président, et je défie n'importe quel député dans cette Chambre de me démontrer les garanties pour les vieillards, les garanties pour l'assurance-chômage dans le texte de l'Accord, parce que cela n'existe pas.

Actuellement, les Canadiens et les Américains ne pouvaient pas s'entendre sur ce qui constituait une subvention. On sait que les pêcheurs ont déjà été frappés par une protestation des Américains qui indiquaient que l'assurance-chômage pour nos pêcheurs est une mauvaise subvention. Et cela existe déjà. C'est déjà écrit dans tous les journaux. On sait que nos pêcheurs sont menacés par cette réclamation des Américains selon laquelle l'assurance-chômage pour les pêcheurs est une mauvaise subvention.

Le gouvernement canadien et les Américains ne pouvaient pas s'entendre sur ce qu'était une subvention. Par exemple, au sujet des bénéficiaires pour les femmes qui ont accouché, on sait qu'ici au Canada, on a certains programmes pour aider nos femmes pour qu'au moins elles puissent avoir une somme de 60 p. 100 de leur salaire payée par le programme d'assurance-chômage. Est-ce que les Américains vont prétendre après cet